

PLAN D'ACTION

**MAINTENANT OBLIGATOIRE
POUR LES ENTREPRISES
DE 1 À 19 EMPLOYÉS**



IDENTIFIER ET ANALYSER

les risques
psychosociaux



**La LSST priorise dorénavant la santé
psychique des employés au même
titre que leur santé physique.**



ÉLIMINER OU CONTRÔLER LES RISQUES



**Indiquer les mesures et les
priorités d'action prises**



PRENDRE DES MESURES

de surveillance,
d'évaluation
et d'entretien



**Une liste des réparations ou
remplacement d'équipement**



IDENTIFIER

des moyens et
des équipements de
protection individuels



Assurer que les bons équipements de
protection individuels sont utilisés



FORMER ET INFORMER



**Une liste employés, des dates et
des sujets abordés en formation**





AIMEZ



PARTAGEZ



COMMENTEZ

**POUR D'AUTRES
CONSEILS NOVO**



WWW.NOVSST.COM

+ Suivre